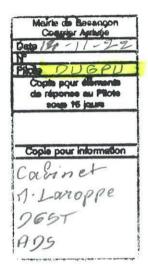
André PIERRE 19 rue Gabriel Plançon 25 000 BESANCON

Tél: 06.21.80.68.27

Email: andre.pierre290660@gmail.com



Madame la Présidente Grand Besançon métropole A l'attention de la Direction Développement et gestion des infrastructures

Besançon, le 12 octobre 2022

Madame la Présidente,

Je suis copropriétaire d'un terrain situé au 19 rue Plançon, sur lequel une maison abritant 2 logements est édifiée, et propriétaire d'un second terrain contigu au premier.

Ces 2 terrains sont soumis à un alignement homologué de 4 m le long de la rue Plançon, sur une longueur de 63 m.

Cet alignement est ancien et les volontés de diminution de l'usage de la voiture et les mesures de réduction de leur vitesse peuvent réinterroger aujourd'hui la question de cet alignement.

Ce terrain est bordé par un mur ancien, épais, haut d'environ 2 m, dont le déplacement s'avèrerait sans doute très couteux pour la collectivité.

J'ai un projet de construction d'une annexe légère à usage d'abri de jardin/atelier qu'il serait, d'un point de vue fonctionnel, pertinent de positionner pour partie dans la bande concernée par l'alignement.

C'est l'ensemble de ces raisons qui m'amène à solliciter aujourd'hui, par ce présent courrier, le renoncement de la collectivité à cette contrainte d'alignement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueuses salutations.